

Numéro : D / 2024 / 7

Séance du 1^{er} février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Votants
10	11	11

Date de la convocation
26/01/2024

L'an deux mille vingt quatre

Et le 1^{er} Février

A 20h30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents : Véronique BELANGER
Patrick DOUCHY
Michèle HOOGE
Stéphane LHUISSIER
Anne LUPIAC
Lysiane PALISSE
Patrick PALISSE
Frédéric PUGNERE
Joël PUJADE
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le
ID : 030-213001969-20240201-D20247-DE

Absent excusé : Raphaël CHEVALARD donne pouvoir à Patrick PALISSE

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :

Atlas de la biodiversité communale

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un programme visant à améliorer les connaissances sur la faune et la flore de la commune, au travers d'inventaires naturalistes experts et participatifs, mais aussi via des animations à destination du grand public.

Porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le dispositif dure entre trois et quatre ans. Il aboutit à une synthèse des enjeux et un plan d'actions qui pourra alimenter la révision du PLU, afin que les décisions d'urbanisme soient prises en connaissance de l'impact sur la biodiversité locale.

Le tout est couvert par une subvention d'en moyenne 40 000 €, qui couvre 80 % des dépenses. Les 20 % restant à charge de la commune peuvent être co-financés. Cette subvention finance la gestion du projet et la rédaction du dossier par des experts (de type Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie, ou le Centre Ornithologique du Gard), mais aussi la réalisation des inventaires naturalistes et des animations menées par des experts.

Afin de participer au dispositif, il convient d'avoir un soutien politique inscrit dans une délibération du Conseil municipal, ainsi qu'un référent (e) local (e) (de préférence élu) afin de faire la médiation entre les habitants, la commune et l'organisme gérant le projet.

Les premières étapes en seront :

- La création d'une équipe de référents communaux en support à Anne LUPIAC.
- L'utilisation de l'application pour smartphone « ObsIdentify » permettant de recenser la biodiversité communale (faune et flore).
- La consultation du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie pour confirmer auprès d'eux qu'ils pourraient être structure référente pour la mise en œuvre du projet en vue de la signature d'une convention avec la commune.
- La sollicitation de volontaires du Service Civique en 2025 pour assister l'équipe de référents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De lancer la démarche de création d'un Atlas de la Biodiversité Communale comme décrit ci-avant.
- De désigner Anne LUPIAC comme référente élue et Patrick DOUCHY comme appui principal.

Fait et délibéré à LE PIN, le 1^{er} Février 2024.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire
Patrick PALISSE



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 030-213001969-20240201-D20247-DE